

Rennes, le 4 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de l'accord-cadre de mise en œuvre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés en Bretagne

Le 4 juillet 2018, Christophe Mirmand, Préfet de la région Bretagne, a signé avec l'ensemble des acteurs concernés*, l'accord-cadre partenarial 2018 – 2021 pour la mise en œuvre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Bretagne.

Il s'accompagne d'un plan d'actions actualisé chaque année, qui définit des mesures concrètes au niveau régional. L'accord-cadre signé ce 4 juillet traduit l'engagement que les signataires publics et privés prennent ensemble de rechercher des solutions nouvelles, de mutualiser nos moyens, et ainsi de faire progresser l'emploi des personnes handicapées.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés représentent 10% de la demande d'emploi régionale.

Ils étaient plus de 27 000 inscrits à Pôle emploi à fin décembre 2017 (catégories A ; B ; C), un chiffre en hausse constante depuis plusieurs années.

Ils sont dans une situation plus défavorable sur le marché de l'emploi que l'ensemble des demandeurs :

- Ils sont en moyenne plus âgés: 45% ont 50 ans et plus contre 24% pour l'ensemble des inscrits à Pôle emploi
- Ils sont moins diplômés et qualifiés : 16% ont un niveau inférieur à V, 35% ont un faible niveau de qualification
- Ils ont des durées de chômage plus élevées : 11 points de plus à un an de chômage, 10 points de plus à 2 ans, 8 points de plus à 3 ans.

Par ailleurs, si les embauches dans les entreprises assujetties à l'obligation progressent, il reste encore des marges de progrès en matière de taux d'emploi – en particulier dans le secteur privé.

En outre, selon les données relatives aux licenciements pour inaptitude – près de 3 600 pour la région en 2017, leur maintien dans l'emploi est moins assuré.

Ces données rappellent que la prise en compte des travailleurs handicapés dans les politiques publiques doit être une préoccupation constante – d'autant plus que leur situation appelle souvent des efforts conjugués.

Véritable cadre de référence des politiques d'accès à l'emploi et de maintien en emploi des personnes en situation de handicap en Bretagne, cet accord-cadre fixe 5 grands objectifs pluriannuels :

- **Axe 1 : Faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, en mobilisant toute l'offre disponible**
- **Axe 2 : Diversifier les trajectoires d'insertion professionnelle et sécuriser les parcours**
- **Axe 3 : Renforcer la mobilisation des employeurs privés et publics**
- **Axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi**
- **Axe 5 : Observer, informer, valoriser**

Le Plan régional d'insertion pour les travailleurs handicapés (PRITH) définit les mesures au plan local et le calendrier de mise en œuvre.

*** Les signataires :**

Le Préfet de la Région Bretagne
Le Recteur de la région académique de Bretagne
Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne
Le Directeur régional de Pôle Emploi Bretagne
Le Président du Conseil régional de Bretagne
La Déléguée régionale de l'Agefiph Bretagne
Le Directeur du FIPHFP
Le Président de Chéops Bretagne
Le Président de l'ARML Bretagne
Le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Le Président du Conseil départemental du Morbihan
Le Directeur de la MDA du Morbihan
La Directrice de la CARSAT Bretagne
Le Directeur de la CPAM du Morbihan
Le Directeur de la CPAM du Finistère
La Directrice de la CPAM d'Ille et Vilaine
La Directrice de la MSA Portes de Bretagne
Le Directeur de la MSA Armorique
Le Directeur de la Caisse Déléguée pour la Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants
Le Président de l'ASTB
Le Délégué régional de l'UNEA
Le Délégué régional de la FAGERH
Le Président du MEDEF Bretagne
Le Président de l'Union Régionale CFTC
Le Secrétaire régional de la FSU Bretagne
La Présidente de la CPME Bretagne
Le Président de l'Union Régionale CFE CGC
Le Secrétaire régional du Comité régional Bretagne CGT